



NATIONS UNIES

CONSEIL

DE SECURITE



Distri.
GENERALE

S/6533
16 juillet 1965

ORIGINAL : FRANCAIS

TELEGRAMME, EN DATE DU 10 JUILLET 1965, ADRESSE AU PRESIDENT
DU CONSEIL DE SECURITE PAR LE SECRETAIRE D'ETAT DES AFFAIRES
ETRANGERES DE LA REPUBLIQUE D'HAITI

J'ai l'honneur de transmettre à Votre Excellence pour sa haute information et les suites jugées nécessaires copie de deux notes adressées par le Gouvernement haïtien, l'une à Son Excellence M. José A. Mora, secrétaire général de l'Organisation des Etats américains, et l'autre à Son Excellence M. Guillermo Sevilla Sacassa, président de la Dixième Réunion de consultation des chanceliers américains se tenant ces jours-ci à Washington.

Les documents en question dénoncent à ces deux personnalités chargées de veiller au maintien de la paix et de la sécurité en Amérique une menace sérieuse dirigée du territoire dominicain contre l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance nationales de la République d'Haïti. Le Gouvernement haïtien vous saurait gré, Monsieur le Président, de communiquer la présente note et les textes qui l'accompagnent aux honorables membres du Conseil de sécurité des Nations Unies et de bien vouloir les publier comme document officiel du Conseil.

Le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères
de la République d'Haïti,

(Signé) René CHALMERS

ANNEXES

I

Monsieur le Secrétaire général (OAS),

J'ai l'honneur, selon les instructions de mon gouvernement, de faire tenir à Votre Excellence copie d'une note en date du 10 juillet 1965 adressée à Son Excellence M. Guillermo Sevilla Sacassa, président de la Dixième Réunion de consultation des chanceliers des Etats américains, relative à des faits dont la persistance en République Dominicaine ne ferait qu'aggraver les menaces de subversion dirigées par le Castro communiste contre la sécurité intérieure, l'ordre public, l'intégrité territoriale, la souveraineté et l'indépendance nationales de la République d'Haïti. Le Gouvernement de Son Excellence, M. le Dr François Duvalier, président à vie de la République d'Haïti, a pensé que les faits dénoncés intéressent à double titre Votre Excellence d'abord comme haut fonctionnaire de cette Organisation des Etats américains, dont l'une des plus nobles tâches est de veiller sur l'unité spirituelle du continent basée sur le respect des valeurs culturelles des Etats membres, puis comme Président du Comité ad hoc chargé de rétablir en République Dominicaine la paix et la sécurité par le retour aux normes démocratiques et l'éloignement du péril Castro communiste.

Dans la limite des pouvoirs qui ont été confiés à Votre Excellence par la Dixième Réunion de consultation, le Gouvernement haïtien lui saurait gré de prendre les mesures s'avérant nécessaires pour faire échec à la volonté du Castro communiste d'étendre sa subversion à la République d'Haïti en le menaçant dans son indépendance, sa souveraineté nationale et son intégrité territoriale. Il en remercie Votre Excellence par anticipation.

Je saisis cette occasion de renouveler à Votre Excellence, etc.

(Signé) René CHALMERS

II

Monsieur le Président (Dixième Réunion de consultation des chanceliers américains),

J'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Excellence, d'ordre de Son Excellence, Monsieur le Dr François Duvalier, président à vie de la République d'Haïti, les faits suivants parvenus au Gouvernement haïtien de source informée et qui constituent à son jugement une menace sérieuse à la paix et à la sécurité continentales, parce que se présentant comme les signes annonciateurs d'une volonté d'étendre à la République d'Haïti jusqu'ici et grâce à l'action ferme et courageuse de son chef d'Etat, havre de paix dans notre Amérique tourmentée, les méfaits de la subversion Castro communiste dont la recrudescence est manifeste ces jours-ci dans de nombreux pays de cet hémisphère. Plusieurs individus se prétendant haïtiens, mais ayant acquis le caractère de résidents en République Dominicaine, nullement identifiables dans leur grande majorité aux ouvriers saisonniers haïtiens retenus d'ailleurs dans leur patrie par suite des décisions de la Sixième Réunion de consultation de San Jose de Costa Rica et de l'atmosphère d'incertitude ou d'hostilité des relations haïtiano-dominicaines parfaitement intégrés depuis des dizaines d'années dans cette population dominicaine bilingue de la zone frontière, s'appêtent de la région de Barahona où ils se sont groupés à se diriger vers la frontière haïtiano-dominicaine avec l'intention de pénétrer en Haïti. Parmi eux ont été cependant reconnus au nombre d'une centaine environ d'éléments de choc les noyantant et plus que suspects d'endoctrinement communiste : 1) des Haïtiens ayant abandonné le pays depuis 10 ou 15 ans, adeptes de mouvement d'extrême gauche existant en République Dominicaine; 2) des émigrés de date plus récente originaires des régions suivantes d'Haïti : Thomazeau et Plaine du Cul de Sac où prospéraient avant 1957 des nids de cette agitation sociale préconisée par un leader extrémiste bien connu; Jacmel où fleurissait le Club "L'amitié" dont les membres encouragés et félicités par radio Havane ont dû pour échapper aux rigueurs de la législation anticomuniste haïtienne se réfugier en territoire dominicain où ils furent accueillis et utilisés. Les faits sont connus par les dirigeants dominicains de l'époque comme éléments d'agitation contre le Gouvernement de Son Excellence, Monsieur le Dr François Duvalier, président à vie de la République d'Haïti.

Le Gouvernement haïtien, gardien de l'ordre et de la sécurité intérieure, défenseur intraitable de l'intégrité territoriale, de la souveraineté et de

l'indépendance nationales menacées par les entreprises du Castro communiste ci-dessus dénoncées, bien décidé comme il est de son devoir imprescriptible à empêcher par tous les moyens en son pouvoir les apatrides de fouler le sol sacré légué par les grands ancêtres, a l'honneur de solliciter de la Réunion de consultation que Votre Excellence préside avec tant de prestige qu'elle veuille bien ordonner 1) une enquête approfondie sur les faits signalés dans sa présente requête; 2) et s'ils se révélaient exacts, ce dont le Gouvernement haïtien ne doute en aucune manière, les mesures susceptibles de mettre fin aux susdits projets du Castro communiste; 3) comme mesure d'attente, une vigilance accrue dans la région de Barahona et le secteur adjacent de la zone frontrière. Le Gouvernement haïtien, qui a contribué au maintien de la paix et de la sécurité hémisphériques en défendant victorieusement la terre d'Haïti contre l'emprise des idéologies extra-continetales et qui n'a jamais ménagé son concours aux oeuvres de paix et de conciliation de l'organisme régional chargé de la noble mission de veiller sur l'unité spirituelle du continent, espère que Votre Excellence voudra bien prendre en la circonstance les mesures nécessaires. Elle est priée de noter de plus que le représentant d'Haïti à la présente réunion de consultation a reçu instruction de solliciter de Votre Excellence la convocation d'une session urgente au cours de laquelle il présentera, avec votre bienveillante autorisation, les faits ici exposés et les mesures sollicitées par le Gouvernement haïtien.

Je saisis l'occasion de renouveler à Votre Excellence, etc.

Le Secrétaire d'Etat des affaires étrangères
de la République d'Haïti,

(Signé) René CHALMERS

